

330
DECRET D/2016 /..... /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIETE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU BACKBONE NATIONAL
(SOGEB).**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi L/2000/08/AN du 5 mai 2000, ratifiant le Traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires –OHADA- ;
- Vu La Loi L/2015/022/AN du 13 août 2015, portant gouvernance financière des Sociétés et Etablissements publics ;
- Vu Le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
- Vu Le Décret D/2016/227/PRG/SGG du 30 Décembre 2015, portant structure du Gouvernement ;
- Vu Le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016, portant nomination des membres du Gouvernement.
- Vu Le Décret D/2016/216/PRG/SGG du 08 juillet 2016, portant organisation et attribution du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique
- VU Le Décret D/2014/199/PRG/SGG du 15 Septembre 2014, portant Création de la Société de Gestion et d'Exploitation du Backbone National (SOGEB).
- Vu Le Décret N° D/2015/040/PRG/SGG du 13 Mars 2015, fixant les statuts de la Société de Gestion et d'Exploitation du Backbone National (SOGEB).

DECRETE

Article 1^{er}: Les personnes dont les noms et prénoms suivent sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société de Gestion et d'Exploitation du Backbone National (SOGEB).

I. Présidente du Conseil d'Administration

Madame Touré Fatima Kassory **Bangoura**, économiste.

II. Membres

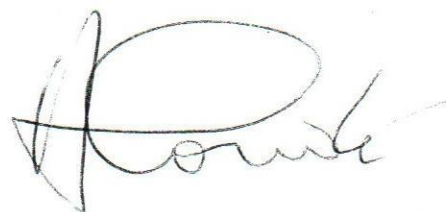
1. Madame Diaka **Diakite**, ancien ministre ;
2. Madame Diallo Saoudatou **Sow**, en service Ministère de l'Economie et des Finances.
3. M. Moustapha Kobele **Keita**, juriste, en service au Ministère de l'administration du Territoire et de la Décentralisation.
4. M. Mohamed Maama **Camara**, Ingénieur, en service au Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire.
5. M. Sékou Mai **Diarra**, en service au Ministère du Budget.
6. M. Benjamin **Sandouno**, Ingénieur, en service au Ministère des Travaux Publics.
7. M. Ibrahima Sory **Cisse**, en service à la Présidence de la République.
8. M. Amara **Somparé**, en service à l'Administration et Contrôle des Grands Projets et Marchés Publics (ACGPMP).
9. M. Mory **Kaba**, Ingénieur électricien, ancien directeur EDG
10. Dr Boubacar Sacko, en service au Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Economie Numérique.

Article 2: Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de deux (2) ans renouvelable une fois.

Article 3: Le présent Décret prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

11.4 NOV. 2016

Conakry, le2016



Professeur Alpha Condé